

Conseil d'administration du 28 septembre 2021

Le conseil d'administration de l'établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense s'est réuni le 28 septembre 2021.

ORDRE DU JOUR

Point soumis à approbation et délibération :

- Budget rectificatif n°2 de l'année 2021

DELIBERATIONS¹

1. Budget rectificatif n°2 de l'année 2021

Vu les articles 175,176 et 177 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Article 1 :

Le conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- 251,07 ETPT sous plafond
- 32 267 751 € d'autorisations d'engagement :
 - Personnel : 16 565 401 €
 - Fonctionnement : 7 046 550 €
 - Investissement : 8 655 800 €
- 30 029 605 € de crédits de paiement :
 - Personnel : 16 565 401 €
 - Fonctionnement : 7 140 550 €

¹ Se reporter aux pages 3 à 4 du présent document pour le détail de chaque délibération mentionnée

- Investissement : 6 323 654 €
- 26 306 866 € de prévisions de recettes
- - 3 722 739 € de solde budgétaire

Article 2 :

Le conseil d'administration approuve les prévisions comptables suivantes :

- - 3 722 739 € de variation de trésorerie
- - 1 830 754 € de résultat patrimonial
- - 434 254 € de capacité d'autofinancement
- - 3 743 901 € de variation du fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

**EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ECPAD DU 28 SEPTEMBRE 2021**

Objet : Budget rectificatif n°2 de l'année 2021

Vu les articles 175,176 et 177 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Article 1 :

Le conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- 251,07 ETPT sous plafond
- 32 267 751 € d'autorisations d'engagement :
 - Personnel : 16 565 401 €
 - Fonctionnement : 7 046 550 €
 - Investissement : 8 655 800 €
- 30 029 605 € de crédits de paiement :
 - Personnel : 16 565 401 €
 - Fonctionnement : 7 140 550 €
 - Investissement : 6 323 654 €
- 26 306 866 € de prévisions de recettes
- - 3 722 739 € de solde budgétaire

Article 2 :

Le conseil d'administration approuve les prévisions comptables suivantes :

- - 3 722 739 € de variation de trésorerie
- - 1 830 754 € de résultat patrimonial
- - 434 254 € de capacité d'autofinancement
- - 3 743 901 € de variation du fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Certifié conforme au procès-verbal de la séance du 28 septembre 2021
par le président du conseil d'administration.

Serge BROMBERG

